



## 13ème Conférence bretonne de l'énergie Séance plénière

### Compte-rendu de la réunion du 25 juin 2014 (au Conseil régional, Rennes)

\* \* \*

Présidence : Patrick STRZODA, Préfet de région, Préfet d'Ille-et-Vilaine ; Pierrick MASSIOT, Président du Conseil régional de Bretagne.

Présentations : Vincent BRIOT (Chef de projet à l'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre), Didier BÉNY (Directeur RTE Ouest), Mathieu BORDELEAU (Consultant Enea Consulting), Dominique RAMARD (Conseiller régional délégué à l'énergie et au climat), Gilles PETITJEAN (Directeur régional de l'ADEME), Laura VONG (Animatrice du réseau Energies Citoyennes en Pays de la Loire), Jean-Paul AUCHER (Conseiller délégué à l'énergie à Lorient Agglomération), Jean VANHERSECKE (Ingénieur études de réseau RTE), Annick BONNEVILLE (Directrice-adjointe DREAL Bretagne), Anita CROMBÉ (Directrice région Centre-Atlantique GRTgaz).

L'ensemble des travaux de la Conférence bretonne de l'énergie (présentations, comptes rendus, brochures, etc.) sont disponibles sur le site « [www.plan-eco-energie-bretagne.fr](http://www.plan-eco-energie-bretagne.fr) »

#### Ordre du jour :

- Introduction
- Bilan électrique et panorama énergétique
- Brochure « Les moyens de production d'énergie électriques et thermiques »
- Avancement du Pacte électrique breton
- Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER)
- Schéma régional climat air énergie (SRCAE)
- Convention GRTgaz pour mise en œuvre du SRCAE

#### Introduction :

M. le Président du Conseil régional introduit cette 13e séance plénière de la Conférence bretonne de l'énergie (CBE) en rappelant que la CBE, mise en place depuis bientôt 4 ans, est aujourd'hui l'enceinte régionale de concertation sur la transition énergétique. Il note que le projet de loi relatif à la transition énergétique (PLTE) présenté en Conseil des ministres reprend des recommandations que la CBE avait formulées (cf. 11<sup>e</sup> CBE du 26/06/13) à l'issue du Débat national sur la transition énergétique (DNTE) : le soutien aux parcs « citoyens » d'énergie renouvelable, à l'image du parc de Béganne (56) inauguré très récemment n'a fait l'objet d'aucun recours, la simplification des procédures qui doit permettre le gain en lisibilité et en temps administratif, etc. Sur ce point, le Conseil régional mise sur la confiance davantage que sur la contrainte, c'est par exemple l'esprit de l'appel à projet pour des « Boucles énergétiques locales (BEL) » lancé en 2012 par la Région, permettant et démontrant l'engagement d'une dizaine de territoires bretons à mettre en œuvre la transition énergétique.

M. le Président du Conseil régional demande enfin le droit à l'expérimentation, dans le cadre du projet de Loi sur la transition énergétique, pour un projet politique avec des débats et se basant sur les caractéristiques propres aux territoires. Le Président indique que la thématique transition énergétique sera une composante majeure de la politique contractuelle du Conseil régional avec les 21 Pays bretons et les îles, en cours d'élaboration, qu'il s'agit là d'une opportunité et non d'une contrainte supplémentaire.

M. le Préfet de région souligne que la Conférence bretonne de l'énergie est une instance exemplaire (à l'échelle nationale il n'y a aucune autre région qui dispose d'une telle enceinte pérenne d'échange sur les enjeux énergétiques) et opérationnelle. Elle se caractérise aussi par le souci de donner la parole aux acteurs locaux pour présenter des dispositifs innovants mis en œuvre dans nos territoires. Enfin, c'est dans un esprit de pédagogie que les différents travaux sont présentés.

M. le Préfet de région indique que la transition énergétique, qui fait l'objet à l'échelle nationale d'un projet de loi de programmation présenté, va nous mobiliser dans des exercices très structurants à l'échelle régionale : Contrat de plan État-Région pour la période 2014-2020 (CPER), loi de modernisation territoriale (avec le renforcement du couple Région/intercommunalités), simplification administrative en cours (avec l'expérimentation par exemple de l'autorisation unique pour l'éolien et la biomasse depuis le 1<sup>er</sup> juin 2014), etc.

M. le Préfet de région détaille l'ordre du jour. La première séquence de cette CBE est dédiée au bilan énergétique, notamment dans sa composante électrique qui continue de réclamer une attention particulière. La deuxième séquence vise à présenter une brochure sur « Les moyens de production d'énergie électriques et thermiques » qui sera mise à disposition des acteurs de l'énergie au quotidien. La troisième séquence consiste en une présentation du bilan 2013 du Pacte électrique breton qui démontre que des actions produisent déjà des effets (ex. : l'effacement diffus) quand d'autres n'en produiront que dans l'avenir (ex. : les moyens significatifs mobilisés autour du plan de rénovation énergétique de l'habitat mettront du temps à produire leur plein effet) ; des acteurs locaux donneront un éclairage sur différents volets du Pacte électrique. La quatrième séquence consiste en une information sur l'élaboration du Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) élaboré par RTE. La dernière séquence est un point d'information sur la mise en œuvre du Schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE), conclue par la signature de la toute première convention pour sa mise en œuvre avec GRTgaz.

## **Bilan électrique et panorama énergétique :**

M. BRIOT pour l'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES) brosse le panorama énergétique de la région en 2012 (consommation d'énergie par type d'énergie, consommation par secteur d'activité, production d'énergie par filière, etc.) en s'attardant sur la production d'énergie renouvelable (89% de l'énergie produite) et en particulier le bois-énergie, qui représente la première source d'énergie produite en Bretagne (54%). Les données de l'observatoire font également ressortir la poursuite de la baisse de l'intensité énergétique (consommation d'énergie par point de PIB et par habitant).

M. BÉNY pour RTE détaille le bilan électrique 2013, en replaçant la Bretagne dans un contexte de fort dynamisme démographique et économique (région présentant la plus forte évolution de sa consommation entre 2006 et 2013, une évolution entre 2012 et 2013 plus forte que la moyenne nationale, etc.). L'enjeu de la pointe électrique demeure une préoccupation, compte tenu de la sensibilité des consommations au froid. Enfin, du côté de la production, les énergies renouvelables électriques continuent de croître, tirées par l'éolien notamment (56% de l'électricité produite en Bretagne en 2013), permettant désormais à la Bretagne, avec 2,5 TWh au total (+5,1% par rapport à 2012), de couvrir environ 12% de sa consommation d'électricité et représentant 90% de la production d'électricité régionale.

## **Temps d'échanges :**

M. PIQUET-PELLORCE, pour Bretagne Vivante, attire l'attention sur la prépondérance du bois dans la production bretonne d'énergie et interroge sur ce qui est mis en place pour la surveillance de l'équilibre de la ressource en bois.

>> M. PETITJEAN pour l'Ademe confirme l'augmentation très importante de la consommation du bois, comme l'illustrent les bilans. Il s'agit d'un sujet de préoccupation partagé, c'est pourquoi il est étudié la possibilité de créer un observatoire qui serait porté par le GIP Bretagne Environnement pour surveiller l'évolution de la ressource et réaliser des études prospectives sur le gisement.

## **Brochure « Les moyens de production d'énergie électriques et thermiques » :**

M. BORDELEAU pour le bureau d'études Enea Consulting présente la brochure sur les moyens de production d'énergie, financée par l'ADEME Bretagne et répondant à un engagement des partenaires de la Conférence bretonne de l'énergie. Les débats organisés lors des réunions de la Conférence bretonne de l'énergie, tout au long de l'élaboration du SRCAE et à l'occasion du débat national sur la transition énergétique ont en effet fait apparaître la nécessité d'avoir une culture commune quant aux différents moyens de production d'énergie, électrique et thermique. Ce document n'a pas d'équivalent ; il vise à présenter techniquement les différents outils de production et à les contextualiser avec des indicateurs bretons. Il est composé d'une note méthodologique conçue comme guide de lecture (construction des indicateurs, définitions, etc.) et de 22 fiches standardisées pour chaque moyen de production d'énergie.

### Temps d'échanges :

M. LE GORGEU, représentant le collectif Sauvons le Climat (SLC) informe l'assemblée que le collectif met à disposition du public sur son site internet (<http://www.sauvonsleclimat.org>) des analyses statistiques de la production éolienne à partir des données publiées par RTE, à la maille régionale depuis 2013, sur son site Éco2mix (<http://www.rte-france.com/fr/developpement-durable/eco2mix/donnees-regionales-consommation-production-et-flux-interregionaux>). En référence à la fiche de la brochure consacrée à l'éolien terrestre, il souligne le faible facteur de charge et dénonce le parc éolien citoyen de Béganne (56) qui selon ses propos constitue une solution inadaptée de production d'énergie pour la Bretagne.

Mme FEUVRIER, pour la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF), demande que ces analyses statistiques soient mises au profit des membres de la Conférence de l'énergie

>> D.RAMARD convient qu'un effort de pédagogie est nécessaire, et c'est d'ailleurs l'esprit dans lequel la brochure a été produite. Il rappelle que les données de RTE sont publiques ; la possibilité d'un renvoi depuis le site institutionnel de la Conférence bretonne de l'énergie sera toutefois étudiée.

M. JOURDAIN, pour l'association Eoliennes en Pays de Vilaine, défend l'idée au contraire que l'éolien terrestre est massivement soutenu par la population. L'inauguration très récente du parc éolien citoyen de Béganne (56) concrétise ainsi l'engagement de 1 000 habitants d'un territoire tandis que l'opposition au projet fait ici par le SLC n'engage qu'une dizaine d'adhérents. C'est d'ailleurs l'esprit de la Conférence bretonne de l'énergie que d'essayer de répondre à l'enjeu de l'augmentation de la consommation régionale par l'essor de l'ensemble des énergies renouvelables. En réponse à la SPPEF, il est proposé de transmettre à l'assemblée les données de productions de ce parc.

Mme LUCAS, pour l'entreprise ALREN, se réjouit que la brochure présente une fiche sur la technologie de gazéification mais l'exemple n'est pas pertinent et les chiffres clés sont contestables. Il existe des démonstrateurs qui fonctionnent, et en Bretagne qui plus est. Enfin, le fait que la gazéification permet de produire à la pointe, avec des variations de charge importantes, n'est pas suffisamment mis en avant.

>> M. BORDELEAU d'Enea Consulting défend l'exemple choisi (le choix a été fait pour l'ensemble des technologies présentées de retenir des installations de taille critique et non des micro-pilotes) et les données techniques présentées (gamme de puissance variées). La brochure cherche à être représentative des technologies existantes, même s'il est toujours possible de trouver des exemples particuliers.

M. RENÉ, pour la Chambre régionale d'agriculture, regrette que la cogénération chez les serristes ne soit pas suffisamment mise en exergue dans la fiche sur la « cogénération » (fiche n°5 Moteurs à combustion interne).

>> D.RAMARD répond que la brochure vise à donner une représentation la plus neutre possible de la technologie dans son ensemble, qui peut parfois couvrir des réalités diverses en fonction des contextes d'implantation et d'utilisation.

### Avancement du Pacte électrique breton :

M. RAMARD présente le rapport annuel sur l'avancement du Pacte électrique, ed. 2014, qui comprend trois volets :

- une synthèse des impacts du Pacte électrique en 2013, qui vise à présenter de manière synthétique les impacts quantifiés en énergie, puissance et émissions de GES des actions du Pacte électrique ;
- un suivi du plan d'action, action par action, et les perspectives d'évolution qui vise à faire un état des lieux complet de l'ensemble des actions conduites (bilan des actions engagées, freins, pistes d'actions possibles, etc.) ;
- un bilan des actions menées par les signataires de conventions d'engagement qui permet d'établir un bilan des conventions signées avec des partenaires, dont les actions contribuent fortement à l'impact du Pacte électrique et à sa visibilité. Dès 2010 en effet, le Pacte électrique a été décliné en conventions thématiques avec des opérateurs désireux de s'investir (VOLTALIS, ERDF, EDF, GrDF).

Ce document sera mis en ligne dans son intégralité sur le site institutionnel de la Conférence de l'énergie.

M. RAMARD fait ensuite un zoom sur la synthèse des impacts du Pacte électrique en 2013 (mise à jour de l'outil de quantification des impacts) :

- impact sur la consommation : on estime qu'en 2013, les actions regroupées dans le Pacte électrique breton ont permis d'éviter une consommation d'électricité estimée à 239 GWh, soit l'équivalent de la moitié de la production annuelle du barrage de la Rance. On constate qu'une grande partie des économies réalisées en 2013 est tirée par le programme EMBRIN porté par EDF.
- impact en puissance : on estime qu'en 2013, les actions du Pacte ont apporté 197 MW de puissances disponibles en pointe (durant les pics de consommation hivernales) et jusqu'à 149 MW considérés comme « garantis » pour le gestionnaire du réseau en période d'extrême pointe (une cinquantaine d'heures critiques pour le système). On observe ainsi que chacun des 3 piliers du Pacte contribue à la sécurisation du système lors des pointes de consommation : les dispositifs d'alertes Ecowatt et d'effacement pour le volet MDE ; les travaux de RTE d'intégration des EnR ; le volet sécurité des approvisionnements en cours également.
- impact en émission de GES : l'ensemble des actions menées a permis une réduction nette des émissions de CO2 estimée à 296 ktCO2 sur 2013, en tenant compte des émissions supplémentaires (directes et indirectes) générées par ces actions. Ce bilan positif est principalement tiré par l'éolien terrestre qui substitue une électricité décarbonée à l'utilisation de moyens carbonés. Les actions du pilier « Sécurisation de l'approvisionnement » (effacement diffus notamment) ont également un effet important en pointe lorsque l'électricité est fortement carbonée (mobilisation de moyen de flexibilité, au fioul notamment).

M. PETITJEAN détaille les impacts du Pacte électrique sur la consommation d'énergie par secteur, soulignant qu'il y a différents niveaux d'avancement ou de réussite des actions engagées :

- actions fortement génératrices d'économie dès aujourd'hui (ex : aide à l'acquisition de variateurs de vitesse dans les industries agro-alimentaires, dans le cadre du programme ENBRIN porté par EDF)
- actions qui seront génératrices d'économies dans l'avenir mais se heurtant à beaucoup d'inertie, en particulier sur le logement où la persévérance est de mise.
- actions entrées en phase de généralisation (ex : programme éco-énergie-lait)
- actions difficiles à engager (ex : secteur de la santé).

Il dresse ensuite le bilan de l'action de rénovation des logements sociaux, mobilisant des moyens financiers importants et produisant des résultats probants en termes de volume et d'impact sur la consommation d'énergie. Il présente ensuite une approche multi-critères des actions de MDE, permettant d'appréhender les actions sous des angles complémentaires : efficacité, rentabilité, importance du gisement d'économie d'énergie, poids relatifs dans la consommation régionale, externalités positives, etc.

Mme VONG présente l'action du réseau TARANIS, créé en 2011, qui fédère les projets « citoyens » de productions d'énergies renouvelables adaptées aux enjeux du territoire, c'est-à-dire répondant aux critères suivants :

- un projet porté, maîtrisé et financé par des citoyens
- une gestion locale d'une ressource locale
- des retombées économiques sur le territoire
- une sensibilisation aux questions énergétiques

Le réseau, qui fédère des projets éoliens aussi bien que biomasse ou photovoltaïques, accompagne (formations par filière et par étape du projet, création et partage d'outils méthodologique, aide juridique), promeut les projets citoyens (mise en place d'espaces d'échanges et de rencontres, essaimage et sensibilisation aux projets d'énergies citoyennes) et répond ainsi aux demandes des collectivités en la matière.

M. AUCHER présente la démarche engagée par Lorient Agglomération dans le cadre de sa boucle énergétique « BIEN LA » (Boucle Innovante ÉNergétique de Lorient Agglomération) ; Lorient Agglomération qui illustre l'un des enjeux de cette mobilisation en précisant par exemple que la facture énergétique du territoire s'élève à environ 500 M€ et que les économies d'énergie sont autant d'économie financière à réinvestir sur le territoire. Le projet BIEN LA vise à :

- mettre en réseau les acteurs du domaine de l'énergie
- renforcer la mobilisation des partenaires autour de l'enjeu énergétique
- mettre en œuvre des actions et développer des projets opérationnels
- faire émerger des filières économiques
- sensibiliser tous les acteurs du territoire aux questions énergétiques

### Temps d'échanges :

M. MOYSAN, pour le CURC 35, demande que le Pacte électrique soit révisé, car selon lui il est obsolète, et demande en particulier l'abandon du projet de centrale électrique à cycle combiné gaz (CCG) de Landivisiau.

>> M. RAMARD préfère pour sa part souligner la dynamique qui existe autour du Pacte électrique (qui n'existe pas partout ailleurs) et estime que cette dynamique doit plutôt être protégée.

M. RENÉ, pour la Chambre régionale d'agriculture (CRAB), aurait souhaité que le Plan de performance énergétique (PPE) des bâtiments d'élevage soit pris en compte dans la quantification des impacts du Pacte électrique.

>> M. RAMARD répond qu'une partie des actions du PPE y figurent, par exemple ce qui concerne le programme éco-énergie-lait, mais il s'agit bien de quantifier l'impact des seules actions qui figurent au plan d'actions du Pacte électrique.

M. JOURDEN, pour la CGT, estime que l'évolution du contexte énergétique international, qui met le gaz en difficulté, oblige à se poser la question de savoir si le projet de centrale CCG est toujours une opportunité ou bien désormais un handicap et ce que la prime envisagée au producteur (de l'ordre de 40M€/an) permettrait de financer en termes d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, etc.

>> M. RAMARD estime que le rapport d'avancement du Pacte électrique montre bien où l'on se situe et ce qu'il reste à parcourir. Les demandes de révision du Pacte ont été posées depuis le début de son adoption. Le contexte géopolitique récent, lié à la volatilité accrue des marchés de l'énergie (augmentation de l'offre de gaz de schiste et diminution des coûts de production des centrales à charbon plus compétitives que les CCG) pose effectivement la question de l'opportunité du choix d'une centrale CCG à court terme, mais cette option trouve sa pertinence à moyen et long termes et l'équilibre du Pacte électrique breton trouve également sa pertinence. Le choix du type d'énergie fossile devant accompagner la transition énergétique en Bretagne sur le volet du moyen de production semi-base/pointe a été fait en faveur du gaz et non du charbon ou du fioul pour des raisons d'engagement pour le climat ; lorsque les émissions de CO2 seront fortement taxées, la CCG trouvera sa pertinence économique. Pour répondre à la question posée par la CGT concernant la prime à l'exploitant de la CCG et la manière dont l'argent public de la Contribution au service public de l'énergie (CSPE) est utilisé pour équilibrer ce projet, il est nécessaire de rappeler qu'aujourd'hui la Bretagne bénéficie déjà de la péréquation tarifaire et de solidarité territoriale. En outre, il est nécessaire de préciser que le montant de la prime, qui est une forme d'assurance donnée au producteur, est un montant maximum versé qu'en cas de compensation des périodes de non fonctionnement de la centrale ; il faudra analyser chaque année ce qui est réellement versé au porteur de projet.

>> M. BÉNY complète en indiquant que le retournement qui s'est opéré au profit du charbon aujourd'hui (effet de l'exploitation massive aux Etats-Unis des gaz de schiste) ne sera peut-être plus valable dans 3 ans. La décision a été prise en 2010 pour une mise en service en 2017 ; le temps des procédures administratives est long. La centrale de Montoir quant à elle est une des rares CCG qui n'est pas mise sous cocon toute l'année (fonctionne l'hiver). A horizon 2020/2030, on aura besoin de cette centrale CCG, adossée à de futurs projets de stockage.

>> M. le Préfet indique que le projet de CCG fait partie intégrante du Pacte électrique breton, que les procédures avancent et que les enquêtes publiques auront lieu en septembre 2014 sur les projets (centrale CCG et raccordements), conditions indispensables pour assurer la bonne sécurisation du système électrique breton dans le respect du calendrier.

Mme BAUDOUIIN, pour Ille et Vilaine Nature Environnement s'étonne qu'on ne mise pas davantage sur le solaire thermique et signale une expérimentation en cours dans le Mené.

>> M. RAMARD convient qu'il s'agit d'une technologie bien maîtrisée, qui est d'ailleurs soutenue par l'ADEME au travers d'appels à projets. Il n'y a aucune opposition, mais le coût d'investissement reste très important, avec des taux de retour sur investissement de 20 à 30 ans, ce qui dissuade les ménages aujourd'hui. La solution est peut-être à chercher sur le solaire thermique dans les démarches citoyennes (investissement collectif).

Mme BOUDOU, représentant « Europe Ecologie Les Verts » au groupe de suivi du pacte électrique des élus du Conseil régional, estime que la consommation constatée est plus faible que prévu et que le projet de CCG ne correspond plus à la situation identifiée dans le scénario « MDE renforcée » du Pacte électrique. En outre, le bilan Pacte montre que le logement reste l'enjeu majeur. Or, le projet de loi sur la transition énergétique (PLTE) ne crée pas les outils financiers nécessaires.

M. LUCAS, pour l'entreprise ALREN, regrette le choix qui a été fait de ne présenter dans la brochure « moyens de production d'énergie » uniquement des solutions de production qui selon lui ne fonctionneraient pas, a contrario d'autres technologies plus efficaces, et ne met pas suffisamment en valeur la pertinence d'unités de type gazéification dont l'atout principal est leur configuration en petites unités non polluantes.

>> M. BORDELEAU d'Enea Consulting, précise que la méthode n'a en effet pas retenu le principe de présentation de micro unités en phase pilote ou de démonstration.

Mme FEUVRIER, pour la SPPEF, regrette que le Pacte électrique fixe un objectif de puissance renouvelable installée en 2020 (3 600 MW) mais sans y intégrer d'indication en termes de coûts pour la collectivité et le citoyen (CSPE) ni en termes d'emploi. En outre, elle interpelle l'assemblée sur l'inutilité du débat public relatif au projet éolien en mer en baie de St-Brieuc considérant la modification a posteriori du projet porté par Ailes Marines (fondations).

>> M. le président du Conseil régional, comme d'autres membres de la CBE, ne partage pas cette opinion, et précise au contraire qu'une somme d'intérêts a été mise en avant en termes d'évolution sociétale.

Mme MARTIN, pour l'ARO Habitat, se réjouit du bilan positif en matière de mobilisation des bailleurs en faveur de la rénovation du parc de logements sociaux. Les travaux en cours pour l'élaboration du nouveau PO FEDER vont également dans le bon sens, la logique de continuité (maintien des critères du précédent PO FEDER) étant primordiale pour les bailleurs sociaux.

>> M. le président du Conseil régional souligne d'ailleurs l'importance des fonds européens (FEDER) pour booster la rénovation des logements.

M. LE GORGEU du collectif Sauvons le Climat (SLC) considère que le Pacte électrique est déséquilibré dans la mesure où sur le volet des énergies renouvelables, 70% des objectifs à horizon 2020 portent sur des énergies non pilotables, à l'instar de l'éolien.

### **Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER) :**

M. VANHERSECKE présente pour RTE le projet de Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3RER), récemment mis en consultation publique, son contenu et ce qui en découlera. Elaboré par RTE, en accord avec ERDF, le S3RER détermine :

- les ouvrages à créer ou à renforcer sur le Réseau Public de Transport et dans les Postes Sources
- une quote-part régionale permettant de mutualiser les travaux de création (en k€/MW)
- les Capacités Réservées pour l'accueil des EnR pour une durée de 10 ans

M. RAMARD insiste sur l'idée que le Pacte électrique breton, qui a favorisé des investissements très importants de RTE, réalisés ou en cours (« filet de sécurité » notamment) va donner un avantage comparatif important aux producteurs bretons. Ainsi, les 13,7€/MW sont à mettre en regard des 32€/MW en moyenne en France et les 70€/MW en région Midi-Pyrénées. C'est une réussite importante du Pacte électrique breton.

### **Schéma régional climat air énergie (SRCAE) :**

Mme BONNEVILLE dresse un premier état de la mise en œuvre du Schéma régional climat air énergie (SRCAE) approuvé le 4 novembre 2013. Le SRCAE de Bretagne 2013-2018 se veut dynamique et évolutif, porté par une gouvernance territoriale et partenariale. De nombreuses actions sont engagées dans l'ensemble des thématiques du SRCAE. Un focus est fait sur les thèmes :

- du bâtiment
- du territoire (aménagement / urbanisme / mobilités)
- de l'agriculture

### **Temps d'échanges :**

M. LUCAS, pour l'entreprise ALREN, pose la question du coût réel de production de l'énergie, qui est éludé. On a dit par exemple que le taux de retour sur investissement du solaire thermique était de 20 à 30 ans, mais combien pour l'éolien offshore ? Le taux de retour sur investissement de l'éolien offshore est inférieur car il est largement subventionné. Se poser la question du vrai prix d'une technologie est indispensable.

>> M. le président du Conseil régional n'accepte pas l'affirmation selon laquelle cet aspect est volontairement occulté pour favoriser telle technologie au détriment de telle autre ; les technologies qui ne sont pas matures ont besoin d'un temps de développement, de démonstration, etc., et donc d'un soutien des pouvoirs publics.

M. RENÉ, pour la CRAB, indique que le SRCAE est quelque chose qui compte pour le milieu agricole mais demande de la cohérence dans la mise en œuvre des programmes auprès des exploitations. Des précisions sur l'artificialisation du foncier, vrai enjeu pour l'agriculture, sont en outre attendues.

>> M. le Préfet renvoie vers la Charte pour un foncier économe portée par l'Etablissement public foncier (EPF), qui dit clairement la volonté de défendre la Bretagne contre l'artificialisation des sols.

>> M. RAMARD signale l'expérimentation de l'autorisation unique pour les parcs éoliens et biomasse, en vigueur depuis le 1er juin 2014, qui vise à simplifier les procédures et donc amplifier le développement de ces filières, et réaffirme l'ambition bretonne de faire diminuer le bilan carbone de la région et de l'agriculture en particulier.

Mme LAMY, pour l'Agence locale de l'énergie de Bretagne Sud (ALOEN), signale que 2 associations (le CLER et Action Climat France) ont produit une brochure « Energies renouvelables, en finir avec les idées reçues » (<http://www.rac-f.org/Energies-renouvelables-En-finir>).

## Convention GRTgaz pour mise en œuvre du SRCAE :

M. RAMARD précise que la convention de partenariat que le Préfet et le Président du Conseil régional vont signer avec GRTgaz :

- répond aux objectifs ambitieux du SRCAE breton (régulation électrique et accompagnement du développement des enr, réduction des émissions de GES via le transport de biogaz décarboné, etc.).
- innove totalement sur la manière d'appréhender le gaz (vers un gaz 100% vert) et le réseau (possible vecteur de la transition énergétique) qui explique pourquoi les élus du CRB ont adopté le texte. Le power to gas est une opportunité pour la transition énergétique.
- permet à la région d'être pilote (y compris vis-à-vis de la direction nationale de GRTgaz) et d'impulser la transition énergétique depuis les territoires, comme c'est le cas avec RTE et sur de nombreux autres sujets.

Mme CROMBÉ rappelle quelles sont les missions de GRTgaz et replace la convention dans le contexte du double défi du développement des gaz renouvelables (en particulier le biométhane) et celui de la transition énergétique portée par les territoires (boucles énergétiques locales). GRTgaz est convaincu que le réseau de transport peut jouer à nouveau un rôle majeur dans la réussite de ce nouvel horizon énergétique, en particulier en organisant la solidarité énergétique entre territoires, par exemple dans les zones rurales potentiellement surproductrices de gaz et les zones urbaines, consommatrices. La convention concrétise cette conviction autour de 6 thématiques :

- accompagner les politiques énergétiques des territoires (participation aux observatoires, actions de sensibilisation...)
- développement du gaz renouvelable : biométhane, power to gas
- le gaz au service de la mobilité : étude de potentiel sur les développements possibles du gaz naturel comme carburant
- le gaz au service de l'industrie : étude de conversion, conseil énergétique, soutien à la cogénération
- état des lieux de la desserte gaz
- préservation de la biodiversité

## Conclusion :

La convention de partenariat entre l'État, le Conseil régional et GRTgaz est signée en conclusion de cette 13<sup>e</sup> Conférence bretonne de l'énergie.